

Les minimales allocations accordées aux femmes pour l'entretien des vêtements en question prouvent effectivement que le ministre et le ministre associé devraient étudier attentivement la chose et s'assurer que l'on mettra fin à cette injustice flagrante.

Je le répète, c'est un sujet délicat et complexe. J'avais promis aux femmes en question que j'en saisiserais la Chambre, et j'ai tenu promesse, bien que ce me fût difficile. Vous qui connaissez ma modestie coutumière, monsieur le président, vous me comprendrez sans doute.

Qu'il me soit permis d'aborder aussi la question de la maladie et de l'essor démographique. Ce sujet m'embarrasse également quelque peu. On m'a appris que les militaires de sexe masculin disposent de certains moyens d'éviter la contagion et d'empêcher les naissances. Ce renseignement émane officiellement du ministère. Après m'être informé au sujet des femmes qui font partie des services de la marine, de l'armée et de l'aviation du Canada, j'ai constaté qu'elles ne disposent pas de moyens analogues. Sans aucunement préconiser l'adoption d'un programme qui assurerait de tels moyens aux femmes de nos forces armées, je n'en pense pas moins, monsieur le président, que le ministre, le ministre associé et leurs collaborateurs devraient s'enquérir au sujet des programmes qu'appliquent, à cet égard, les forces de défense d'autres pays. Je crois savoir que nous ne sommes pas allés aussi loin qu'il le faudrait dans ce domaine; ici, je songe en particulier aux programmes que la Grande-Bretagne, les États-Unis et divers pays d'Europe mettent en œuvre.

En ce moment, la question n'est que théorique, monsieur le président, mais je veux m'assurer qu'il n'y a pas de favoritisme à cet égard. Je ne soutiendrai pas que la poursuite de cette politique s'impose en pratique, mais en théorie. Le gouvernement pourrait à cet égard mettre en œuvre une politique quelconque.

En terminant, j'exhorte le ministre et le ministre associé à se renseigner au sujet des plaintes que j'ai exposées au nom des femmes membres des services armés du Canada, afin qu'il leur soit accordé cette égalité de la femme, en ce qui concerne tous les aspects de la société canadienne, annoncée dans une politique officielle.

M. Horner (Acadia): Je veux prendre part à ce débat après avoir écouté non sans beaucoup d'inquiétude nos longues délibérations sur l'unification de nos services armés. Je suis toujours étonné que le ministre pousse la Chambre à autoriser l'unification des services armés du Canada alors qu'il n'a pas dit un

[M. Herridge.]

mot sur leur nouvelle désignation. Le général Allard était peut-être bien inspiré en proposant le sigle Finks «Flying Infantrymen with Naval Knowledge», c'est-à-dire des fantassins volants dotés de connaissances navales. Le ministre et son habile agent des relations extérieures, M. Lee, pourraient certainement trouver mieux.

Le débat a montré qu'il est possible de paralyser le Parlement. Avant Noël, alors que la Chambre était saisie de la question, j'ai essayé de convaincre le ministre que le principe de l'unification devrait être déferé pour étude au comité. Il ne l'a pas été. On admet maintenant que presque tous les officiers supérieurs des trois armes sont contre l'unification.

Quand le maréchal de l'Air Miller était l'adjoint du ministre, il était disposé à appuyer l'intégration, mais il était contre l'unification. Il prétendait qu'elle coûterait davantage aux contribuables canadiens que l'ancien système des trois armes. Les études du comité ont confirmé l'affirmation du maréchal. La force unifiée coûtera plus cher, et non moins, que les trois armes distinctes.

Il est intéressant de noter que le *Journal*, d'Ottawa, a récemment parlé de la nécessité de limiter ce débat. L'article disait également qu'on allait appliquer la guillotine pour la première fois, jeudi. On se hâte de mettre fin au débat, de réduire la liberté d'expression.

On croirait que de l'adoption du projet de loi, dépend une chose d'une importance formidable, qu'on donnera suite à la mesure presque immédiatement, ou que les circonstances confèrent à son adoption une importance extrême pour les forces armées du Canada. A la page 14927 du *hansard* du 14 avril, on peut lire cette question adressée par le député de Winnipeg-Sud-Centre au ministre de la Défense nationale:

Le général Allard n'a-t-il pas dit au comité qu'il aimerait voir retarder la promulgation du bill de quatre mois au moins et que jusqu'à ce que cela se fasse, on ne peut prendre de dispositions en vue de l'unification? Voilà le conseil de l'officier supérieur des forces armées.

● (5.50 p.m.)

Ainsi, l'on demande que la promulgation du projet de loi soit différée d'au moins quatre mois après son adoption. Il a ensuite déclaré catégoriquement qu'on ne pourrait pas prendre de dispositions à l'endroit de l'unification avant la promulgation du bill. Dans les circonstances, le ministre associé pourrait-il nous expliquer pourquoi nous lisons dans le journal d'aujourd'hui que le couperet de la guillotine tombera jeudi? Quant aux autres témoignages qu'on pourrait obtenir, s'imposent-ils quand tous les officiers supérieurs